

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES,  
DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE  
(CAEDS)**

**RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N°103 :** RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD  
DE PRET SIGNE LE 09 AVRIL 2024 A LOME, ENTRE  
LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST  
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR  
LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET  
D'ELARGISSEMENT ET DE MODERNISATION DE  
LA RN4-SECTION INTERSECTION RD152-  
INTERSECTION RD40 Y COMPRIS LA VOIE  
D'ACCES A L'UNIVERSITE THOMAS SANKARA

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député **Moussa SAWADOGO**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 29 août de 12 heures 35 minutes à 13 heures 18 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 09 avril 2024 à Lomé, entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD), pour le financement partiel du projet d'élargissement et de modernisation de la RN4-section Intersection RD152-intersection RD40 y compris la voie d'accès à l'Université Thomas SANKARA.

Auparavant, la CAEDS, saisie pour avis, a tenu le mardi 06 août 2024 de 11 heures 45 minutes à 13 heures 25 minutes une séance d'appropriation dudit projet de loi. A cette occasion, le député Moussa SAWADOGO a été désigné comme rapporteur pour prendre part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les jeudis 22 et 29 août 2024, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

Outre la CAEDS, les commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD), par le député K. Evariste ZONGO ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député W. P. Laurent GUIGUIMDE.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CAEDS.

## **I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

## **I-1. Audition du Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par monsieur Adama Luc SORGHO, Ministre des Infrastructures. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- objectifs du projet ,
- justification du projet ;
- description du projet ;
- plan de financement du projet ;
- coût du projet et caractéristiques du prêt de la BOAD.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

## **I-2. Débat général**

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions qui ont porté, entre autres, sur :

- les définitions des caractéristiques géométriques de la nouvelle route qui sera aménagée (le rayon minimum en angle saillant, la déclivité maximale) et le respect des standards internationaux en la matière ;
- l'endroit où se situent les six voies connexes mentionnées au niveau des résultats attendus ;
- l'identité des autres prêteurs mentionnés dans le tableau de répartition du coût par composante ainsi que les caractéristiques des financements desdits prêteurs ;
- les caractéristiques du financement de la banque VISTA ;
- les raisons de l'option faite pour le recours à la tranche marchande avec un taux d'intérêt de 7,10% l'an et l'adéquation de ce taux avec la stratégie d'endettement de notre pays ;
- le contenu de la notion de « passage supérieur » dont il est question dans le projet de loi ;

- la prise en compte des passages piétons dans le cadre du Projet ;
- le niveau d'exécution des travaux d'élargissement de la RN4 qui ont démarré depuis un certain temps ;
- les variables géométriques qui facilitent le contrôle dans le cadre de ce Projet ;
- les normes à respecter en matière de dimension du terre-plein dans la mesure où dans le projet de loi, il est question de terre-plein de 1,60 à 4 mètres ;
- la prise de mesures afin d'éviter que, dans la réalisation du Projet, le terre-plein et le rond-point ne prennent toute la place, réduisant ainsi la superficie de la route ;
- les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour éviter la dégradation rapide des voies due à la surcharge des gros porteurs ;
- la prise en compte des autres sorties de la ville de Ouagadougou ;
- le nombre de personnes ou de foyers à dédommager ainsi que le montant des indemnisations dans le cadre de l'exécution du présent Projet ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour empêcher l'occupation anarchique des trottoirs de 2,00 m de large de la route, cités dans la description du Projet ;
- le type d'éclairage public que le Gouvernement compte faire installer dans le cadre du présent Projet ;
- les raisons du choix porté sur la SONABEL pour alimenter les lampes au lieu du solaire sachant que la politique actuelle du Gouvernement en matière d'utilisation d'énergies renouvelables n'est pas à négliger ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour faire respecter la limitation de vitesse des usagers étant donné qu'elle contribue à dégrader précocement les infrastructures routières et à provoquer les accidents surtout mortels.

## **II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par le député rapporteur, la CAEDS estime que la ratification du présent accord permettra de :

- améliorer la fluidité de la circulation dans la zone du projet et assainir le cadre de vie des populations riveraines ;
- offrir plus d'opportunités aux acteurs économiques ;
- favoriser le développement socio-économique de la zone d'intervention du projet ;
- faciliter l'accès à l'Université Thomas SANKARA.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 29 août 2024

Le Président



**Daniel ZOUNGRANA**

Le Rapporteur



**Moussa SAWADOGO**

## LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	ZOUNGRANA Daniel	FDS	Président
2.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	FDS	1 <sup>er</sup> Secrétaire
3.	SAWADOGO Moussa	FVR	2 <sup>e</sup> Secrétaire
4.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	OSC	Membre
5.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre
6.	DIALLO Ousmane	PP	Membre
7.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre
8.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre
9.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre
10.	YELKOUNI Herman	PP	Membre
11.	COULIBALY Wiloho	PP	Membre
12.	GANSONRE Marc Bertin	OSC	Membre

## LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE	JUSTIFICATI F
1.	TRAORE Boureima	FVR	Membre	Malade
2.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre	Mission

## LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique
2.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire
3.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire
4.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
5.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Assistante de direction
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison